



Programme de formation

Les modalités d'avancement dans la fonction publique d'Etat (FPE) – Niveau complément

23/04/2026

Prix INTER : à partir de 500,00 € net de TVA

Durée : 1 jour soit 7 heures

Public : tout agent

Prérequis : aucun

Objectifs :

Connaitre la place, le rôle et les missions de la CAP ;
Appréhender les nouvelles dispositions relatives à l'avancement ;
Savoir conseiller les agents.

Programme :

1- Les Commissions Administratives Paritaires et leur rôle d'instances du dialogue social

Rappel historique du droit à participation ;
Les différentes instances représentatives du personnel ;
Le cadre historique des CAP (législatif et réglementaire) ;
Les évolutions législatives et réglementaires.

2- De la notation à l'évaluation des agents, un préalable à l'avancement et à la promotion

Les fondements et principes du nouveau système de l'évaluation ;
L'entretien professionnel : contenu, mise en œuvre, supports ;
Les modalités de contestation par l'agent.

3- Le rôle des CAP

4- La mobilisation des lignes directrices de gestion

Les lignes directrices de gestion ;
Les lignes directrices de gestion en matière de promotion et de valorisation des parcours ;
Le calendrier de mise en œuvre des lignes directrices de gestion ;
Les recours des agents en matière d'avancement.

Formateur référent :

M. Jean-Baptiste Planchin, consultant-formateur (FPE, FPH, FPT et secteur privé), intervenant en prévention des risques professionnels agréé

Méthode pédagogique :

Programme de formation

Identification des besoins et des attentes avec un questionnaire d'évaluation des attentes ;
Activités brise-glace ;
Apport des connaissances : exposé oral et interaction avec les apprenants, activités en petits groupes pour la résolution de problèmes et des médias variés ;
Apprentissage interactif au cours de discussions, ateliers pratiques, quiz interactifs.

Moyens et supports pédagogiques :

Présentations en vidéoprojection
Quiz interactif/questionnaires
Espace de stockage extranet des stagiaires : document pédagogique, documents d'informations complémentaires (articles, rapports, études, arrêts juridiques etc.), dossiers documentaires.

Modalités d'évaluation et de suivi :

20 jours avant la formation, un questionnaire de recueil des besoins et un auto-positionnement est envoyé par courriel aux participants.

La préinscription est confirmée soit après avis du responsable de formation pour un salarié, un agent public ou un bénévole soit après concertation de l'intéressé-e.

Aucune inscription ne sera validée sans une convention de formation signée.

L'évaluation par le formateur se fait tout au long de la formation.

A la fin de la formation, un questionnaire d'évaluation et de satisfaction de fin de formation ainsi qu'un auto-positionnement de fin de formation est envoyé par courriel aux participants.

90 jours après la formation, un questionnaire d'évaluation à froid est envoyé par courriel aux participants.

Informations sur l'accessibilité :

Tout participant en situation de handicap ou nécessitant une adaptation particulière, éprouvant des difficultés particulières ou ayant des contraintes spécifiques est invité à [prendre contact avec notre référent handicap](#).

Nos modalités pédagogiques peuvent être adaptées en fonction de votre handicap par l'utilisation d'outils appropriés (documents en Braille, logiciel NVDA/Jaws, langue des signes française etc.).